

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2005)
Heft: 191-192

Artikel: Ces Suisses qui ont créé la France. Partie 1
Autor: Czouz-Tornare, Alain-Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces Suisses qui ont créé la France

En partenariat avec les Archives de la Ville de Fribourg et le Musée franco-suisse de Rueil-Malmaison, nous publions ici le texte intégral et inédit que l'historien Alain-Jacques Czouz-Tornare a conçu à partir de la conférence qu'il a prononcée à Rueil-Malmaison le 11 avril 2005, dans le cadre du jumelage entre les villes des bords de Seine et de la Sarine.

Comment la Suisse contribua à faire la France

La carte de France présenterait l'aspect d'un bel hexagone, si un pays n'enfonçait audacieusement un coin sur les flancs de la grande nation. Voilà qui est curieux, voilà qui nous interpelle, voilà qui prouve des rapports franco-suisse de nature insolite. Sans que les Français le sachent toujours, la Suisse et les Suisses ont joué un grand rôle dans l'histoire de France. Et réciproquement d'ailleurs, mais c'est une autre histoire ! Ce n'est pas par hasard que nous avons pu intituler l'ouvrage formant les Actes du colloque de la Sorbonne de 2003 qui vient tout juste de sortir de presse : *Quand Napoléon Bonaparte recréa la Suisse*¹. Ceux qui connaissent mes travaux aux titres parfois provocateurs savent la part prise par la France dans la formation de la Suisse². Nous traitons ici du sujet inverse car il me semble important pour notre pays de faire connaître la dimension suisse de certains grands événements de ce monde³. Il y a en fait longtemps que je m'intéresse à ce thème et pour le Congrès Mondial du Bicentenaire de la Révolution française, j'avais présenté une com-

munication sur les Suisses qui ont en toute simplicité fait la Révolution française⁴. Quand on cite les grandes dates de l'histoire de France, une des premières qui vient à l'esprit c'est Marignan 1515 : Quand l'historien



Le roi Louis XI reçoit à Chalon-sur-Saône les troupes suisses de Guillaume de Diesbach, Hans Waldmann et Jacques de Fausigny, le 27 août 1480. C'est le premier contingent fourni officiellement par les Cantons à la France

Alain Corbin pose en 2004 avec cinquante signatures les 75 jalons de la chronologie, il l'intitule : *1515 et les grandes dates de l'histoire de France revisitées par les grands historiens d'aujourd'hui*. 1515 et ses conséquences, c'est la première grande incursion de la Suisse dans l'histoire

de France. Enfin pas tout à fait ! Il faut rappeler ici que l'alliance franco-suisse a débuté non pas au lendemain de Marignan mais soixante ans plus tôt, après la défaite des Confédérés le 21 août 1444, à Saint-Jacques-sur-la-Birse près de Bâle. Ainsi tout commença par une victoire française sur les Suisses qui aboutit le 28 octobre 1444, avec le traité d'Ensisheim, qui instituait « bonne et sincère intelligence et amitié perpétuelle »⁵. Le futur Louis XI attira ainsi habilement les Confédérés du côté du roi de France en les comblant de privilèges. Le traité d'Ensisheim mentionne la faculté donnée aux négociants helvétiques de venir librement commercer dans le Royaume. Le 25 janvier 1453 fut signé à Montil-lés-Tours le « Traité d'alliance de bonne et perpétuelle amitié ». Le traité du 10 janvier 1474 reconnaît aux troupes suisses une situation privilégiée dans le royaume, et les « lettres patentes » de Plessis-les-Tours de septembre 1481 procurent des privilèges « personnels » aux Suisses⁶. Les privilèges réels, spécifiques au commerce, apparaissent sous une formulation précise dans le texte fondamental de la Paix perpétuelle du 29

novembre 1516, dite de Fribourg⁷. Mais comme le constate S. Burkart dans son mémoire de licence en 1984 : « Les Suisses ont donc acquis l'ensemble de leurs droits avant 1516. »⁸ Les Suisses vont être très rapidement pour le royaume de France d'un très bon rapport qualité-prix, puisqu'ils vont par leurs interventions décisives jouer un rôle déterminant dans la chute de Charles le Téméraire⁹. Après la défaite de Grandson, qui fut pour le duc de Bourgogne « une effroyable humiliation », le grand duc d'occident est vaincu le 22 juin 1476 à Morat par les « vachers » suisses, qui lui portèrent le coup de grâce à Nancy le 5 janvier 1477. Les Suisses venaient d'abattre un redoutable obstacle sur le chemin de la grandeur française. C'en était fini du rêve de la Lotharingie et la France pouvait reprendre son extension à l'est, tandis que la Confédération était devenue la première force militaire de l'Europe. Les Suisses, qui avaient défait les Autrichiens à Morgarten (1315), Laupen (1339), Sempach (1386) et Dornach (1499), faisaient toujours forte impression sur les champs de bataille. Pour un temps seulement. Il revient à la France d'avoir ramené les Liges des Hautes Allemagnes à des ambitions



Renouvellement de l'alliance franco-suisse par Henri IV à Paris le 13 Octobre 1602. Tableau de Marigny

▷ modestes tout en canalisant leur énergie guerrière pour son plus grand profit.

La victoire française de Marignan du 14 septembre 1515 permit de consolider le pouvoir royal encore fragile. Cette défaite suisse contribue à forger le mythe d'une monarchie invincible et aux prétentions internationales légitimes. Elle marque l'une des étapes fondatrices du conflit qui perdurera jusqu'au XVIII^e siècle entre les Habsbourg et la France. Cette bataille fut puissamment instrumentalisée au fil des siècles car elle tendait à démontrer la supériorité d'une monarchie en phase de centralisation, élaborée selon une conception très hiérarchisée de la société et qui fait de la noblesse la seule directrice d'une force militaire tout entière au service du roi¹⁰.

Après Marignan sur le plan franco-suisse la conséquence est immédiate : c'est la signature à Fribourg de la Paix perpétuelle le 29 novembre 1516 qui est, comme l'a vu Jean-François Bergier, « peut-être la seule de l'histoire qui ait mérité ce nom. Elle n'a en effet, au fil des siècles, connu d'accroc qu'en 1798, lorsqu'une armée française vint contribuer au renversement de l'ancien régime des cantons »¹¹. Elle sera suivie le 5 mai 1521 par le Traité

d'alliance perpétuelle franco-suisse. Plus de 300 actes diplomatiques furent signés entre la France et les cantons suisses. L'Alliance perpétuelle est d'une importance capitale, puisqu'elle resserra considérablement les liens entre le roi de France et les Ligues des Hautes Allemagnes, dans la mesure où tous les cantons sauf Zurich y étaient inclus. Tous les renouvellements d'alliance et capitulations ou autres règlements de police ont toujours reposé légalement sur la Paix perpétuelle de 1516 et l'Alliance perpétuelle de 1521, la première abrogeant d'ailleurs les textes antérieurs.

Parlant de l'amitié avec les Suisses, Brantôme vanta les mérites d'une alliance « certes très bonne et très nécessaire aux rois de France, qu'ils doivent entretenir à perpétuité, ainsi que j'ai ouï dire une fois à M. le connétable que les rois de France avaient deux alliances et affinités desquelles ne se devaient jamais distraire et départir pour chose du monde, l'une celle des Suisses et l'autre du grand Turc. »¹² Le baron d'Alt a pu écrire dans ses *Hors-d'œuvres*, que « tout a contribué à l'agrandissement de la France ; nous les Suisses avons commencé ; nos troupes, comme je l'ai dit ailleurs, ont rendu le roi le maître dans son royaume. »¹³ Jean-Jacques Rousseau put à bon droit dénoncer une Suisse qui « jadis pauvre faisait la loi à la France »¹⁴. Et réciproquement serait-on tenté d'écrire. Il s'agissait pour les Français de contrôler un État tampon sur ses frontières les plus vulnérables, de Bâle à Genève, tout en le laissant apparaître comme le boulevard naturel de la neutralité. Au ministère français des

relations extérieures, l'une des six divisions politiques, à savoir le 5^e bureau, était entièrement attribuée à la correspondance avec la Suisse et ses alliés. Dès 1554, le roi de France dispose à Soleure d'une ambassade auprès du Corps Helvétique, laquelle est, en 1789, l'une des 11 ambassades françaises à l'étranger. Jusqu'au début du XX^e siècle, la France sera la seule puissance à entretenir une ambassade en Suisse, tandis que les autres Etats se contentaient d'une légation, preuve de l'importance accordée à la Confédération. Comme quoi, C. Seignebos, au début du XX^e siècle avait bien raison de penser qu'il ne fallait « pas mesurer l'intérêt de la Suisse à la taille de son territoire. Ce petit pays, qui tiendrait tout entier sur le lac Victoria en Afrique, tient une très grande place dans l'histoire des institutions contemporaines de l'Europe. »¹⁵

L'apport décisif des suisses au service de France¹⁶

Le service militaire étranger est le plus ancien et le plus fort de tous les liens qui aient jamais uni la France à la Suisse. Durant une longue période, les Suisses ont eux aussi été à leur manière une forme de minorité visible. Lorsqu'en 1480, le Grand Conseil bernois met 5 900

fantassins et 400 cavaliers à la disposition de Louis XI, il inaugure près de quatre siècles de présence militaire suisse sur sol français. Un bon million de soldats suisses entrèrent au service étranger en trois siècles de Charles VII à Charles X soit « à peu près l'équivalent de la population suisse en 1600 »¹⁷.

Les troupes nationales permanentes étaient peu fiables, tandis que les Suisses représentaient le noyau stable et performant des forces armées de la monarchie capétienne. Sous Louis XI, au camp du Pont de l'Arche près de Rouen, les Suisses jouèrent, en 1480, le rôle « d'instructeurs de l'infanterie française », lors de « cette étape capitale dans la formation de l'armée française. »¹⁸ Le chroniqueur français Brantôme et le maréchal de Schomberg déclarèrent qu'« un corps de Suisses est dans une armée ce que sont les os dans un corps humain ». Montesquieu pourra à son tour écrire que « les Suisses nous ont donné l'art de la guerre en formant notre infanterie. »¹⁹ C'est tout dire !

Plus qu'un ornement, les soldats suisses formaient un pilier de la Monarchie. Dès le XVI^e siècle, les Suisses se sont illustrés dans la défense des institutions royales : En 1567, le Lucernois Louis Pfyffer, commandant des « gardes suisses du roi » sauve Charles IX et sa cou-



Renouvellement de l'alliance entre Louis XIV et les Suisses en 1663



ronne lors de l'audacieuse retraite de Meaux. « Vers la fin de l'année 1587, le roi Henri III fit venir à Paris quelques troupes, pour rester libre de ses mouvements. Cela déclencha la tempête. La foule, en rage, attaqua les Suisses, en écharpa bon nombre, dressa des barricades et eût tué le roi, si Catherine ne l'eût fait fuir au plus vite, en amusant Guise. »²⁰ Deux siècles plus tard exactement, Louis XVI tentera la même expérience avec le résultat désastreux que l'on connaît.

Les rois de France avaient pris goût à la solution de facilité de recourir aux « bons compères », comme Henri IV appelait ses alliés helvétiques. Entourer le monarque dans les moments dramatiques était devenu au fil du temps une spécialité suisse fort prisée. N'avaient-ils pas permis de rétablir quelques situations périlleuses lors de la Fronde? Louis XIV en personne se retire à Saint-Germain, sous la protection des Gardes suisses pour ensuite mieux réprimer la Fronde et reconquérir le pouvoir. Il s'en souviendra lorsqu'il créa le 1^{er} régiment suisse permanent en 1671. Le Corps Helvétique couvrait les

frontières du royaume de Bâle à Genève et contribuait à la dissuasion royale sur le plan intérieur. Ce qui a fait dire à Voltaire quelques mois avant sa mort : « Ô Monts helvétiques ! vous êtes les remparts des beaux lieux qu'arrose la Seine »²¹. Ainsi assistait-on à un échange de bons procédés: des soldats gages d'une bonne entente et de compréhension mutuelle contre les fruits de l'alliance : des sels et des pensions. La France soutenait la Confédération à l'extérieur et de l'extérieur. En

contrepartie, les Suisses contribuèrent à donner à la France quelques unes de ses plus belles victoires comme Fontenoy. C'est en France que le service étranger acquit ses lettres de noblesse, qu'il fut le plus considéré et le plus critiqué. Les rois comblent les Suisses de privilèges, de telle sorte qu'ils sont plus favorisés que les Français eux-mêmes²². Les soldats étaient ainsi dispensés de la taille et pouvaient non seulement acquérir des biens dans le royaume, mais en disposer par testament, ce que l'ancien droit ne reconnaissait pas aux étrangers. De plus, le soldat bénéficiait d'exemption de taxes sur le vin et la viande. Par contre, le Corps Helvétique s'interdisait tout droit de regard dans la tactique, l'instruction et l'emploi en général des régiments réservés. De l'aveu même de Paul de Vallière, thuriféraire distingué du service de France, ces régiments suisses formaient de « véritables colonies étrangères dans le Royaume »²³, une véritable armée dans l'armée.

Après la révocation de l'Edit de Nantes, les Suisses contribuent au maintien d'une présence protestante en France.

¹ Sous la direction d'Alain-Jacques Czouz-Tornare, Collection études révolutionnaires no 7. Société des études robespierristes, 251 p.

² La Suisse est-elle une invention française ? in L'Histoire, n° 260, décembre 2001, p. 26-28, rubrique " anniversaire ". " L'exemple d'une Suisse nation de l'extérieur : La Consulta de Paris (novembre 1802-février 1803) ". In : *La plume et le sabre*. Hommages offerts au professeur Jean-Paul Bertaud. Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 465-475. « Un Etat conçu à Paris ? », in *Vaud sous l'acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*. Bibliothèque Historique Vaudoise n° 122/Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, Lausanne 2002, p. 107-118.

³ Voir par exemple récemment : « Le sacre de Napoléon vire au culte : Comment les Suisses ont vécu ce couronnement », in L'Hebdo, n° 49, semaine du 2 décembre 2004, p. 55-57 ou « Des Fribourgeois au sacre de Napoléon », *La Liberté*, n° 53, jeudi 2 décembre 2004, p. 37.

⁴ « Les Suisses qui ont fait la Révolution française : De Rousseau à Marat ». Congrès mondial pour le Bicentenaire de la Révolution : L'image de la Révolution française. Les actes ont paru au moment du colloque chez Pergamon Press, vol. III, p. 2215-2226.

⁵ REICHLIN Jean-Louis, *Capitulations et privilèges aux origines de l'alliance franco-suisse*, Lausanne, 1914, p. 13.

⁶ Cf. J.-L. Reichlin, *Capitulations et privilèges aux origines de l'Alliance franco-suisse*, Lausanne, 1914, pp. 33, 58 et 66-67.

⁷ Cf. S. Burkart, *Les relations franco-suisse après l'alliance de 1777*; mémoire de licence, Neuchâtel, 1984, p. 12.

⁸ *Ibid.*, p. 15.

⁹ Voir à ce sujet l'article de Martine Roesch, paru dans votre *Suisse Magazine*, n° 177-178, mai-juin 2004, p. 10-14 : « Louis, Charles... et les Suisses ».

¹⁰ Didier Le Fur, *Marignan. 13-14 septembre 1515*, Paris, Perrin, 2004. Alain CORBIN, (sous la direction de) *1515 et les grandes dates de l'Histoire de France revisitées par les grands historiens d'aujourd'hui*, Paris, Seuil, 2005.

¹¹ BERGIER J.-F., Préface à l'ouvrage de P. GERN et S. ARLETTAZ: *Relations économiques franco-suisse au XIX^e siècle. La confrontation de deux politiques économiques*, Genève: Georg, 1992, p. 1.

¹² BRANTOME, " Grands Capitaines français " in: *Oeuvres Complètes*, t. X, p. 55.

¹³ " Hors d'Oeuvres du baron d'Alt ", vol. 5, fol. 90-91. Archives privées Benoît de Diesbach à Bourguillon.

¹⁴ J.-J. ROUSSEAU, *Projet de Constitution pour la Corse*, t. II, p. 321.

¹⁵ SEIGNEBOS C., *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, 1908, chap. IX, p. 238.

¹⁶ Voir à ce sujet notre thèse : " Les troupes suisses capitulées et les relations franco-helvétiques à la fin du XVIII^e siècle ". 2 vol. 1110 pages. Thèse de doctorat en histoire soutenue en Sorbonne le 22 juin 1996, sous la direction du professeur Jean Tulard.

¹⁷ J.-F. BERGIER, *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne 1984, p. 48.

¹⁸ Général Maxime WEYGAND, *Histoire de l'armée française*, chap. IV, p. 1021.

¹⁹ MONTESQUIEU, *Oeuvres complètes* publiées sous la dir. d'André MASSON, Paris 1954, t. II, p. 255; pensée 1497.

²⁰ FAY B., *Naissance d'un monstre : l'opinion publique*, Paris, 1965, p. 175.

²¹ Vers tirés des Stances sur l'alliance renouvelée entre la France et les cantons helvétiques, jurée dans l'église de Soleure le 25 août 1777.

²² G. LIVET : " Croissance économique et privilèges commerciaux des Suisses sous l'Ancien Régime. Note sur les commerçants suisses établis en France au XVIII^e siècle " in: *Lyon et l'Europe. Hommes et sociétés. Mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon*. Presses Universitaires de Lyon, p. 43-63.

²³ Paul de VALLIERE, *Honneur et Fidélité*, 1940, p. 559.

²⁴ SHAT, YA 227. Institution du Mérite Militaire. Lettres de nomination, 1783 à 1789.

Plusieurs réfugiés français en Suisse issus de la RPR (Religion prétendue réformée) reviennent en France sous l'uniforme suisse : les Mallet de Rouen par exemple. Rien n'était trop onéreux pour s'attacher un service aussi sûr que celui des Suisses, gardiens de la monarchie. Pour les « parpillots » exclus de l'Ordre de Saint-Louis, fondé en 1693, Louis XV institua le 10 mars 1759 l'Ordre du Mérite militaire. L'un des deux

grand-croix et deux des quatre commandeurs étaient réservés à la nation suisse. Entre 1783 et 1789, 50 % des bénéficiaires de cette décoration sont issus des régiments suisses²⁴. A la veille du déclenchement de la Révolution française, Louis XVI reconnaît le fait protestant. Quelque part, les Suisses l'y auront préparé.

**ALAIN-JACQUES
CZOUZ-TORNARE**